

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 26 septembre 2023 à 20h30

La séance est ouverte à 20h30 et est présidée par Monsieur Daniel JULIEN, Maire.

**Etaient présents :** Mme ALARY Christiane, M. ALBOUY David, M. BARRAU Régis, M. BAULEZ Vincent, Mme CANIVENQ Adeline, M. CHAUCHARD Eric, Mme DELMAS Adeline, Mme JOULIE-GABEN Geneviève, M. JULIEN Daniel, Mme POUGET Catherine, M. POUGET Serge, Mme PRIVAT Marie-Christine, Mme SINGLA Perrine, M. TERRIER Laurent.

**Absents excusés :** M. BLANC Philippe donne pouvoir à M. Eric CHAUCHARD, M. CASALS Fernand, Madame SIGAUD-LAURY Christel, M. THUBIERE Florian, Mme VIARGUES Florence donne pouvoir à M. JULIEN Daniel.

Madame Catherine POUGET a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### ORDRE du JOUR

- Approbation du plan de financement pour l'extension de la maison de santé
- Elections : modification de la commission de contrôle
- Création de postes
- Désignation d'un correspondant incendie
- ~~Désignation d'un référent déontologue~~
- Signature de la convention pour l'expérimentation du CFU (compte financier unique)
- Questions diverses
- Informations

**Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :**

- **subvention association village attitude**
- **approbation programme diagnostic réseaux assainissement sur la commune**

**et de supprimer de l'ordre du jour**

- **Désignation d'un référent déontologue à cause d'un manque d'information. Elle sera reprogrammée au prochain conseil municipal.**

## 2023-36 : Extension de la maison de santé pluridisciplinaire

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'extension de la maison de santé a été approuvé avec son plan de financement en date du 30 mars 2023 – délibération 2023-25.

Il informe le Conseil Municipal que le taux DETR de 40% demandé pour l'exercice 2023 a été refusé et accordé à 20%.

Il convient donc d'approuver cette décision et de modifier le plan de financement prévisionnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ainsi modifié

### Plan de financement prévisionnel modifié 2

Charges			
2023			477 615.16
2024			352 703.39
<b>Total</b>			830 318.55
Produits 2023			
	Dépenses éligibles ou plafond (assiette)	Taux demandé	Montant
DETR 2023	426 300.26	20.06	85 515.83
Département	477 615.16-35397.68 = 442 217.48	23	100 000 (plafond)
Région	477 615.16	15	71 642.27
Auto-financement de la commune	477 615.16		220 457.06
Tranche 2023 financée à hauteur de <b>46.16%</b> par la commune (220 457.06/477 615.16 x 100)			
Produits 2024			
DETR 2024	352 703.39	20	70 540.68
DSIL 2024	352 703.39	10	35 270.34
Département	352 703.39	28	98 756.95
Région	352 703.39	15	52 905.51
Auto-financement de la commune	352 703.39		95 229.91€
Tranche 2024 financée à hauteur de <b>27%</b> par la commune (95 229.91/352703.39 x 100)			

### Vote

Pour	Contre	Abstentions
16	0	0

## 2023-37 : Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les membres de la commission de contrôle, chargés du contrôle de la régularité des listes électorales doivent être désignés tous les 3 ans.

Après délibération, le conseil municipal désigne pour membres de la commission de contrôle des listes électorales ;

- Madame Christiane ALARY, conseillère municipale
- Madame Christine PRIVAT, conseillère municipale
- Monsieur Régis BARRAU, conseiller municipal
- Madame Christel SIGAUD-LAURY, conseillère municipale
- Monsieur Serge POUGET, conseiller municipal

**Vote**

Pour	Contre	Abstentions
16	0	0

**2023-38 : Mise à jour du Tableau des effectifs du personnel communal – création de postes**

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

**Le Maire rappelle à l'assemblée**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'accroissement permanent d'activité à l'école publique, il convient de renforcer les effectifs permanents du service technique entretien.

Compte tenu de la demande de mutation d'un adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, il convient de créer 2 postes de catégorie C (adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe et adjoint administratif) pour pallier au recrutement.

**Le Maire, propose à l'assemblée :**

- La création de 3 emplois d'adjoint technique à temps complet, pour des missions d'entretien et de surveillance à l'école à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière : technique

Cadre d'emploi : adjoints techniques territoriaux

Grade : adjoint technique - ancien effectif : 4  
- nouvel effectif : 7

- La création de deux emplois d'adjoint administratif à temps complet pour des missions administratives et comptables au service administratif de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière : Administratif

Cadre d'emploi : adjoints administratifs territoriaux

Grade : adjoint administratif - ancien effectif : 1  
- nouvel effectif : 2

Filière : Administratif  
 Cadre d'emploi : adjoints administratifs territoriaux  
 Grade : adjoint administratif principal 1<sup>ière</sup> classe - ancien effectif : 0  
 - nouvel effectif : 1

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

**DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

**ADOPTE** à l'unanimité des membres présents.

**Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2023**

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs	Pourvus	Vacants	Dont TNC
<i>Administration :</i>					
- Attaché	A	1	1		1
- Rédacteur	B	1	1	0	
- Adjoint administratif principal 1 <sup>ière</sup> classe	C	1	0	1	
- Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	0	
- Adjoint administratif	C	2	1	1	
- Adjoint technique	C	0	0		
- Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	0	1
<i>Voirie – Services techniques :</i>					
- Adjoint technique	C	3	3	0	
<i>Ecole – Bâtiments communaux :</i>					
- Agent de maîtrise	C	1	1	0	1
- Adjoint technique	C	7	7	0	0
<i>Animation :</i>					
- Adjoint d'animation	C	1	1	0	1
<b>Totaux</b>		19	17	2	4

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du document, adopte à l'unanimité des membres présents, le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2023, tel que présenté par Monsieur le Maire.

Pour	Contre	Abstentions
16	0	0

### 2023-39 : Désignation par le conseil municipal d'un correspondant incendie.

Monsieur le Maire expose que l'article D.731-14 du code de la sécurité intérieure prévoit la désignation d'un correspondant incendie et secours communal. Ce correspondant doit être désigné par le Conseil Municipal parmi les adjoints ou les conseillers municipaux et participera à la définition d'une politique locale en matière de gestion des incendies et des secours, axée notamment sur les points suivants :

- Identification des risques
- Planification et actualisation des documents administratifs, techniques et opérationnels locaux
- Prévention, information et sensibilisation des habitants.
- 

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne pour le représenter au sein de cette instance :

- Monsieur Vincent BAULEZ, conseiller municipal  
Adresse : le moulin de Salars 12290 PONT DE SALARS  
Téléphone : 06.30.06.64.79  
Mail : vincentbaulez@orange.fr

Pour	Contre	Abstentions
16	0	0

### 2023-40 : Convention expérimentation CFU (Compte Financier Unique)

Monsieur le Maire explique que par courrier en date du 8 septembre 2023, Madame la Directrice départementale des Finances Publiques a fait savoir que la candidature de la commune de Pont de Salars a été retenue pour la troisième vague d'expérimentation du CFU portant sur les comptes de l'exercice 2023.

Une convention doit être signée dès lors que le conseil municipal y aura autorisé Monsieur le Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention d'expérimentation du CFU.

Pour	Contre	Abstentions
16	0	0

### 2023-41 : Subvention exceptionnelle Association Village Attitude

Monsieur le Maire rappelle l'opération « soutien aux commerçants pendant la crise sanitaire COVID » mise en place en période de covid pour venir en aide aux commerçants et habitants.

Un montant de 4000€ avait été accordé.

En décembre 2021, un premier acompte de 2910€ a été versé.

Depuis, le changement des membres de l'association et du personnel communal n'a pas permis le versement du solde de la subvention. Tous les tickets n'ont pas été consommés ; il convient aujourd'hui de régulariser la situation.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de verser sur l'exercice 2023, le solde de la subvention dû ; soit 950€.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** ce versement exceptionnel de 950€ à l'association « Village Attitude ».

Pour	Contre	Abstentions
16	0	0

### 2023-42 : Programme diagnostic réseaux assainissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision prise d'engager sur la commune un programme complet de diagnostic des réseaux d'assainissement collectif.

Il informe le conseil municipal que l'AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage), un technicien d'Aveyron Ingénierie, a présenté l'étude des besoins et estimé l'opération à 90 000€ HT.

Le financement de cette opération peut être réalisé à 80% par l'agence de l'eau si la commune est classée en « zone sensible » ou, à défaut de ce classement, le financement serait de 50% par l'agence de l'eau et 20% par le Département, soit un total de 70% de l'opération.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le programme de diagnostic des réseaux d'assainissement collectif.

**DEMANDE** que le financement le plus avantageux pour la commune soit demandé auprès des financeurs

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancé le marché public de consultation des entreprises dès que possible.

Pour	Contre	Abstentions
16	0	0

### Informations et questions diverses

#### ➤ Inaugurations gymnase/gendarmerie

Monsieur le Maire revient sur les inaugurations de la gendarmerie et du gymnase qui ont eu lieu le 9 septembre. Il retient que tous les discours ont salué le dynamisme de la commune. Il est important de continuer dans cette voie.

#### ➤ Point sur les AG des différentes associations

En cette rentrée scolaire, plusieurs associations de la commune ont réuni (ou vont réunir) leur bureau et mené leur assemblée générale.

- ASDIL (élue de la commune présente : Madame Adeline CANIVENQ) : élection de la nouvelle présidente Marie-Laure DUFOUR
- Randoléjaïres (élue de la commune présente : Madame Adeline CANIVENQ) : Présidente Yolande POUGET. L'association a proposé sur l'année passée, 53 randonnées (soit

l'équivalent d'une par semaine). Association très active qui demande que la mairie communique sur son existence sur le site internet de la commune.

- ADMR (élue de la commune présente : Madame Catherine POUGET).
- ADM : le congrès annuel de l'ADM se tiendra le 12 octobre à Rignac. La commune devra y être représentée ; Monsieur le Maire étant empêché ce jour-là.
- Bourrée du Viaur : l'AG aura lieu le 4 octobre. Madame Catherine POUGET sera présente.

➤ **Conseil Municipal des Jeunes**

Madame Adeline CANIVENQ prend la parole et explique qu'un rendez-vous avec le CPIE est programmé le 14 octobre. Une action de prévention contre le harcèlement scolaire et prévue également par l'intermédiaire de l'association UBAKA Occitanie qui mène une lutte contre ce fléau par une approche ludique.

➤ **Adressage**

Madame CANIVENQ informe que la prochaine réunion sur l'adressage se tiendra le jeudi 28 septembre ; tout membre du conseil municipal peut y participer. Les premières analyses du SMICA ont été rendues ; les travaux peuvent reprendre.

➤ **Festivités estivales**

Retour sur les festivités estivales :

- Le FFIR (Festival Folklorique International du Rouergue) a été un succès.
- Marchés d'été : au nombre de huit, ils ont tous rencontré un franc succès. Beaucoup d'exposants et surtout beaucoup de monde ont pu profiter des nombreuses animations et de la bonne ambiance. Merci à Dorian et Régis pour leur implication.
- Concert à la salle des fêtes : un véritable succès. L'organisateur souhaite revenir l'été prochain. A réfléchir sur l'opportunité.

➤ **Journée nettoyage**

Monsieur Laurent TERRIER, rappelle la journée nettoyage qui a eu lieu et qui a permis de ramasser grand nombre de déchets dans le village. Toutefois, il souligne le peu de bénévoles présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Président de séance	Secrétaire de séance
Daniel JULIEN	Catherine POUGET